

Directives communales, affiches, spots TV et autres articles de presse, les informations relatives aux déchets foisonnent.

La multiplicité des messages et des moyens utilisés peut entraîner une certaine confusion dans les esprits.

Partant de ce constat, le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA), en collaboration avec les organismes chargés de la gestion régionale des déchets dans le canton de Vaud, a décidé de réaliser un document rappelant les consignes de base à observer.

Tri des déchets: un nouveau document fait le point

Ce document prend la forme d'un dépliant, intitulé "Info & Intox s'initient au tri sélectif – Comment gérer vos déchets". Edité à la fin de l'année dernière, il présente ce que tout le monde devrait savoir à propos des principales catégories de résidus telles que le papier, le carton, le verre, le PET, les compostables ou les déchets spéciaux. Il contient des informations de portée générale, valables dans la plupart des situations.

Ce dépliant est distribué par les organismes régionaux et les communes, qui le joignent par exemple à leur calendrier annuel de ramassage. Il est proposé aux enseignants et aux élèves des classes participant aux actions de sensibilisation conduites dans le canton.

Enfin, il sera également remis aux collaborateurs de l'administration cantonale dont le lieu de travail est doté d'un

équipement de collecte séparée des déchets ou au fur et à mesure de sa mise en place.

Il reprend le concept "Info-Intox" déjà utilisé pour sensibiliser les ménages et les employés de bureau aux économies d'énergie.

Illustré par Valott, le dépliant décrit les matériaux appartenant aux différentes catégories de déchets recyclables, les comportements à adopter et les avantages du tri. Il suggère également des conseils de consommation et répond pour chaque type de déchet à la "question qui tue".

C'est ainsi que l'on apprendra – ou que l'on se rappellera – que le papier recyclé d'aujourd'hui convient parfaitement aux imprimantes et photocopieuses, qu'un seul litre d'huile pollue un million de litres d'eau, que, mêmes vertes, les piles sont à recycler impérativement et que la plupart des appareils électriques



et électroniques peuvent être rapportés dans tout magasin commercialisant ce type d'articles.

Le document peut également être obtenu auprès du SESA. Un dédommagement des frais d'impression de l'ordre de 40 cts par exemplaire est demandé pour une commande en nombre. Un premier tirage de 22'000 exemplaires est presque épuisé, preuve d'un accueil encourageant de la part du public. Pour répondre à la demande, une seconde édition est déjà prévue.

Etienne Ruegg, Ingénieur SESA

Pour plus de renseignements ou pour commander:

Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA), Lausanne
Tél. 021 316 75 00
info.sesa@vd.ch

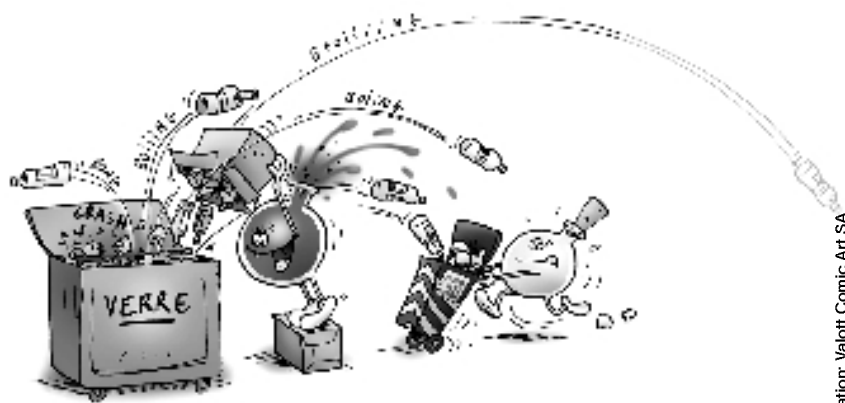


Illustration: Valott Comic Art SA

Verre et PET: faites toute la transparence!

En Suisse, 94% des emballages en verre sont recyclés – c'est un record mondial.

Les bouteilles en verre et en PET doivent être séparées, car les filières de recyclage sont différentes.

Et n'en déplaise à Intox, le verre n'a pas sa place dans les sacs poubelles!